



MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉQUIPEMENT TERRITORIAL ET DE LA MER

Paris, le - 9 OCT. 2012

La Ministre

à

**Monsieur Alain REGNIER**

Délégué Interministériel pour l'hébergement et l'accès  
au logement des personnes sans-abri ou mal logées

**Monsieur Christophe ROBERT**

Délégué Général adjoint  
Fondation Abbé Pierre

Référence : 12010300

Messieurs,

Dans le contexte marqué par l'augmentation du niveau de pauvreté que connaît notre pays, le gouvernement a décidé d'élaborer un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les prochains mois.

En préalable, pour associer l'ensemble des acteurs à la définition des actions à entreprendre, le gouvernement a souhaité organiser une Conférence qui se tiendra les 10 et 11 décembre prochains.

La conférence sera organisée autour de sept ateliers, présidés par les ministres les plus directement concernés par les domaines étudiés. Je présiderai l'atelier consacré à la politique d'hébergement et d'accès au logement.

Cet atelier sera préparé par un groupe de travail dont, en accord avec le Premier ministre, nous avons souhaité que le pilotage vous soit confié. Vos compétences et votre expérience reconnues par tous seront particulièrement utiles pour mener ce travail important dans des délais relativement contraints.

Le groupe de travail, dont la composition est annexée à ce courrier, comporte une quinzaine de représentants du monde associatif, des personnes en situation de précarité et de pauvreté, des opérateurs, des collectivités locales ainsi que des travailleurs sociaux et des experts. Vous veillerez à associer étroitement les grandes fédérations impliquées sur les différents sujets, notamment la FNARS et l'USH.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, mon ambition est de faire en sorte que chacun et chacune dispose d'un logement de qualité, adapté à ses besoins et à ses aspirations. C'est une condition nécessaire pour pouvoir se construire sur tous les autres plans, économiques, sociaux, familiaux. Le volet « logement, hébergement » du plan quinquennal devra préciser les mesures à mettre en place en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des personnes sans abri, mal logées, ou rencontrant des difficultés financières liées aux charges de logement. Si la finalité de ces mesures doit être l'accès au logement dès que possible, je souhaite qu'elles concourent, lorsque nécessaire, à la mise en place d'un véritable continuum de la veille sociale au logement de droit commun, avec une cohérence et une efficacité renforcées des actions menées dans les différents domaines et en assurant la continuité et la globalité de la prise en charge des personnes. La logique de prévention des situations d'exclusion doit être une priorité.

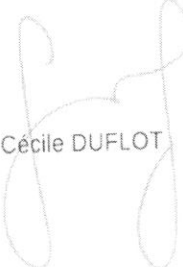
Dans ce cadre, je vous demande de mener une réflexion qui permettra de prendre en compte les difficultés spécifiques que rencontrent certaines personnes, notamment les jeunes et les femmes. Vous vous attacherez également à l'articulation des dispositifs avec ceux relevant de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile.

De même, il conviendra d'apprécier les risques de rupture d'égalité tenant aux territoires (zones rurales, quartiers en difficulté, outre mer).

A l'issue des travaux que vous conduirez, vous produirez en vous appuyant sur les travaux du groupe et les contributions des administrations, un document constitué des principaux constats, des propositions chiffrées avec l'identification d'éventuelles sources de financement, des pistes d'action de moyen terme et de la présentation d'expérimentations innovantes. Ce document servira de base aux débats de la conférence et alimentera le contenu du plan pluriannuel qui sera annoncé avant la fin de l'année 2012.

Je compte sur votre engagement pour formuler des propositions ambitieuses et réalistes pour améliorer la politique d'hébergement et d'accès au logement, au bénéfice des personnes en situation de pauvreté.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma sincère considération.



Cécile DUFLOT